

CTymmo sprl

Syndic et Services Immobiliers

Rue Victor Allard, 86 – 1180 Uccle

A l'Association des Copropriétaires
de la Résidence « OPALE 124 »

BCE 0835.871.071

Av. de l'Opale, 124
1030 Bruxelles

Bruxelles, le 7 juin 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Procès-verbal de l'assemblée générale EXTRAORDINAIRE du 25/05/16

1 Validité de l'assemblée générale.

L'assemblée est valablement constituée étant donné que 16 propriétaires sont présents ou représentés totalisant ensemble 952 / 1.000èmes. Le double quorum est donc atteint.

2 Nomination du Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée.

Monsieur JASPARD est nommé Président de séance à l'unanimité des voix et le syndic assure le secrétariat, décision prise à l'unanimité des voix également.

3 Travaux :

- Réfection de la toiture de l'immeuble et travaux d'isolation – Explications – Décisions à prendre.

Après discussion, l'assemblée décide :

- A l'unanimité des voix moins celles de Mr VAN DEN POEL (58 quotités) que les frais liés à ces travaux seront répartis en fonction de la répartition reprise dans l'acte de base.

- A l'unanimité des voix de réaliser et de confier les travaux de renouvellement d'étanchéité et d'isolation à la société ECOBA pour un montant total TVAC de 26.862,52 € - Devis JPC/MV/19399/2016.
 - Que le dossier de la prime à l'isolation sera introduit par le syndic après les travaux conformément au règlement primes énergie. Les propriétaires occupants qui pourraient bénéficier d'une prime à la rénovation doivent la rentrer avant les travaux.
- Travaux d'isolation et de bardage des pignons libres gauche et droit de l'immeuble – Permis d'urbanisme à rentrer – Explications – Décisions à prendre.
- Il est précisé au début de la discussion que ces travaux nécessitent un permis d'urbanisme.
- Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de reporter la décision à l'AGS de mars 2017 et de laisser les pignons en l'état pour le moment.
- Etant donné que des ardoises sont déjà tombées du pignon gauche, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de faire examiner ce pignon par la société ECOBA en dépenses maîtrisées. Ce travail devra être fait à l'aide d'une nacelle et consiste à raccrocher ce qui doit l'être.
- Travaux d'isolation du plafond de l'entrée des garages sous l'immeuble.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix moins celles de Mr VAN DEN POEL (58 quotités) et Mr VANBEECK (58 quotités) de réaliser ces travaux et de les confier à la société ECOBA pour un montant total TVAC de 2.385 €. Devis JPC/MV/19399/2016.

Les montants des travaux seront prélevés du fonds de réserve de l'immeuble et fonds loyer loge –
Décision prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25'.

Nous vous remercions pour votre confiance et restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'ACP,

CTymmo SPRL,

Cédric TYTECA, Gérant